

jamais imposée aux usagers de la marijuana. Comme le député de Simcoe-Est l'a signalé, c'est dans la différence entre un usager et un trafiquant que la difficulté a surgi.

La marijuana ne se fume plus uniquement dans les universités et les collèges; elle est devenue un très grave problème du fait que son usage s'est étendu aux écoles secondaires et même aux écoles primaires, atteignant des enfants de 10 ou 12 ans. C'est un produit très bon marché et très facile à obtenir. Il me semble que si nous emprisonnons tous ceux qui font l'expérience de la marijuana, ce sera en vérité une parodie de la justice.

Je ne vois aucune raison de condamner quelqu'un à la prison pour avoir employé la marijuana, si cela ne nuit pas à sa santé ou à la société en général. La police s'est montrée énormément stupide en face de ce problème dans certaines régions. On devrait faire un gros effort, comme l'a dit le député de Simcoe-Est, pour étudier la question et découvrir pourquoi et comment se répand l'usage de la marijuana.

Nous avons commis, je crois, de très graves erreurs dans le passé à propos des stupéfiants et nous avons fort mal abordé le problème dans la loi. De grâce, n'allons pas considérer la marijuana comme l'était le whisky durant la prohibition. La situation à l'égard des stupéfiants est analogue à celle qui existait à l'époque de la prohibition. De nombreuses personnes alors buvaient du whisky parce qu'il était difficile d'en obtenir et que sa vente était illégale. Nous trouvons maintenant des jeunes qui se disent entre eux: «J'ai essayé la marijuana. Toi, je suppose que tu as peur.» C'est comme ceux qui fument leur première cigarette. A mon avis, le ministère de la Justice ne s'intéresse pas suffisamment à la question soulevée par ceux qui voudraient faire de l'emploi de la marijuana une infraction criminelle. Je ne crois pas qu'on fasse quoi que ce soit pour la collectivité en mettant en prison un adolescent de 15 ou 16 ans, qui a fumé de la marijuana, alors que tout le monde sait qu'il est si facile de s'en procurer à l'école.

● (9.10 p.m.)

Je crois qu'il existe un problème beaucoup plus grave, dont il est temps que la police s'inquiète: il arrive souvent dans les écoles, qu'on vende de l'héroïne en même temps que de la marijuana. Cette drogue arrive de Toronto et de Montréal, par la poste, et est ensuite distribuée dans plusieurs régions. Voilà qui devrait faire ouvrir l'œil à la police. Ce qui est criminel là-dedans, comme l'a dit le député de Simcoe-Est, c'est le trafic de la

marijuana. Pourquoi s'y livre-t-on et quelles sont les sommes en jeu? Le ministère de la Justice devrait s'efforcer de savoir par quel mystère la marijuana peut se vendre sur une si vaste échelle et à un prix aussi bas. Comment se fait-il qu'elle soit distribuée sur une si grande échelle dans les écoles secondaires et les collèges, sans que la police ne parvienne à faire un coup de filet.

Je me rappelle qu'une fois, monsieur le président, la Gendarmerie royale a récolté 20 tonnes de marijuana sur une réserve indienne. J'ignore combien de cigarettes on pourrait fabriquer avec 20 tonnes, mais cela équivaldrait à récolter 20 tonnes de foin. La quantité de marijuana en circulation se calcule en tonnes, et non en livres. Si la police doit intervenir, qu'elle s'attaque donc à cet aspect du problème. Nous ne réglerons pas un problème social en emprisonnant les adolescents qui ont fait l'expérience de la marijuana. Ce ne sont pas des narcomanes invétérés ni des habitués du haschich. Voilà un problème que la police n'a pas abordé. Le ministre devrait chercher à savoir comment ce stupéfiant circule au pays, sans qu'on sache d'où il provient. Si nous ne l'importons pas, alors il doit être cultivé ici. Le produit de base doit encore être transporté dans d'immenses camions, car c'est une herbe qui doit être traitée à peu près de la même manière que le foin odorant. Il y aurait lieu de se demander, je pense, comment la distribution en est organisée. Il ne faudrait pas envoyer les jeunes délinquants en prison à seule fin de satisfaire les bien-pensants.

Permettez-moi de dire au ministre qu'en ce qui concerne ce problème, il va devoir passer très rapidement aux actes. S'il ne le fait pas, on se souciera désormais de la loi comme d'une guigne. Peu importera aux gens ce qu'il advient du LSD, car nul parmi ceux qui ont réellement étudié la question, ne croit que la marijuana fait partie de la même catégorie que les autres drogues. Si l'on a inclus la marijuana dans la convention, c'est qu'après une étude approfondie, on s'est convaincu que le problème avait échappé à tout contrôle, non pas du point de vue des narcotiques, mais du point de vue du commerce international. Quarante ans se sont écoulés depuis sans que nous ayons eu à faire face à ce problème. Il est temps, je crois, que nous nous en préoccupions, sinon nous ne serons plus en mesure de résoudre celui du LSD qui est bien plus difficile. Si les jeunes acquièrent la conviction que la loi est idiote dans ce cas-ci—et ce sont eux qui feront demain les lois—ils n'auront bientôt plus le moindre respect pour la loi. Je crois que le ministre est suffisamment conscient des changements

[M. Peters.]